

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 01 juillet 2026

Le 01 juillet 2026 à 18h30, le Bureau syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni, à Mirande, sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente.

Étaient présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 33

Votants : 23

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Philippe BRET

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Sylvie LAHILLE, Joël LARY
Cœur d'Astarac en Gascogne	Antoine MENDES, Bernard DOREY, Jean-Loup ARENOU
Val de Gers	Philippe LALANNE, Roger ADELBRECHT, Éric BONNET
Grand Auch Cœur de Gascogne	
Coteaux Arrats Gimone	Bernard MONLIBOS
Artagnan en Fezensac	Philippe PEFFAU

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Claudine LADOIS, Francis MONSERRAT
Cœur d'Astarac en Gascogne	Christine LAFAY, Gilles ROSSET
Val de Gers	Thierry BONNET, Pierre MICHELIN
Grand Auch Cœur de Gascogne	Jean-Michel BLAY
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN
Artagnan en Fezensac	Xavier HUSSON
Villes-portes	

Assistaient (sans prendre part au vote) : Nicolas LARTIGUE, Philippe CHARLIER, Pierre CANO, André LECHIGUERO, Christophe PUGNETTI, Michel BONNOTTE, Christian VERDIER, Jean-Pierre JEANNE, Alain DUCOS, Patrice RAMOUNEDA

Étaient également présents : Nicole CARTIER, Thierry MONTÉGUT

Désignation du secrétaire de séance :

M. Jacques SERIN est nommé secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

I- Installation du Bureau syndical

II- Projet de charte : élaboration de la V3

- Présentation de l'avis de l'autorité environnementale
- Élaboration de la V3 du projet de Charte suite à l'avis de l'autorité environnementale
- Convention cadre de partenariat avec la Chambre d'agriculture du Gers
- Chantiers restants pour la fin d'année

III- Préparation de l'enquête publique

IV- Fonctionnement du Syndicat mixte

- Délégations au Bureau syndical et à la Présidente
- Règlement intérieur
- Cellules de pilotage
- Représentants à l'association pour la création du PNR de l'Astarac
- Règlement budgétaire et comptable
- Autorisation de recrutement de contractuels

V- Zoom sur quelques actions et convention de partenariat

- Avancement du Guide mémo PLUi
- Convention opérationnelle avec Arbre et Paysage 32

VI- Questions diverses

VII- Calendrier

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

**Délibération
2026_BS02_01**

Convention cadre de partenariat avec la Chambre d'agriculture du Gers

La Présidente rappelle la place essentielle de l'agriculture sur le territoire du projet de PNR de l'Astarac et l'ambition majeure de la Charte concerne l'accélération de la transition agroécologique des exploitations du territoire, en associant l'ensemble des acteurs et des exploitations du territoire, ainsi que la préservation des systèmes de polyculture-élevage, qui jouent un rôle clé pour les paysages, la biodiversité, la ressource en eau et les sols. La Présidente rappelle également l'implication de la Chambre d'agriculture du Gers depuis l'émergence du projet et la dynamique collaborative engagée.

Afin de poser la volonté commune d'engagement et d'action pour l'avenir de l'agriculture du territoire du projet de PNR de l'Astarac, une convention cadre de partenariat a été élaborée avec la Chambre d'Agriculture du Gers et formalise les objectifs de partenariat renforcé.

Cette convention engage les participants à la réalisation d'actions en faveur de l'accélération de la transition agroécologique, de la préservation et valorisation des systèmes de polyculture-élevage et de la reconquête de l'élevage herbager extensif sur le territoire du projet de Parc naturel régional de l'Astarac que ce soit sur la phase de préfiguration du projet de PNR (2026-2027) ou la durée de la Charte du PNR une fois la labellisation effective (2027-2042).

Cette convention cadre sera complétée de conventions opérationnelles, établies sur des pas de temps de 6 ans. Elles permettront de recenser les actions opérationnelles prévues par les parties, et les modalités d'organisation commune pour la mise en œuvre de ces actions, et comprendront :

- Une description précise de la feuille de route des 3 premières années de la Charte
- Une description plus large des 3 années suivantes.

La Présidente propose d'approuver cette convention et de la joindre en annexe de la Version 3 de la Charte.

Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention cadre de partenariat entre le Syndicat mixte de préfiguration et la Chambre d'agriculture du Gers et de la joindre en annexe de la version 3 de la Charte,
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tous les documents y afférents.

**Délibération
2026_BS01_02**

**Convention opérationnelle avec Arbre et Paysage 32
pour le déploiement du programme Cart'Oc**

La Présidente indique que l'association Arbre et Paysage 32 a proposé au Syndicat mixte de préfiguration de déployer une démarche de diagnostic et analyse spatiale des enjeux d'érosion et biodiversité sur le territoire du projet de PNR de l'Astarac, au travers de l'outil Cart'Oc.

Projet innovant, Cart'Oc permet d'appréhender les territoires de manière originale en croisant les enjeux de biodiversité et d'érosion via un outil cartographique, accompagné par une animation territoriale cohérente à l'échelle des territoires et bassins versants. L'objectif opérationnel de cette animation est l'émergence de projets en faveur de l'arbre et de la haie et de la trame arborée pour promouvoir son déploiement ou conforter sa présence dans nos paysages, tout en travaillant sur les enjeux du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Cette animation s'adresse aux collectivités et réseaux d'acteurs impliqués dans les territoires cibles (agricoles, environnementaux).

Le déploiement de ce programme est financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Fonds Vert. Les résultats de cette démarche seront présentés aux élus et techniciens du Syndicat mixte de préfiguration ainsi qu'aux membres du Syndicat mixte et notamment les 6 intercommunalités et les données seront mises à disposition.

Afin de déployer ce programme sur le territoire du projet de PNR de l'Astarac, la Présidente propose de signer une convention opérationnelle avec Arbre et Paysage 32, détaillant les modalités de mise en œuvre et les modalités de partenariat.

La Présidente propose d'approuver la signature de cette convention.

Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention opérationnelle entre le Syndicat mixte de préfiguration et Arbre et Paysage 32, en annexe de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tous les documents y afférents.

Les points suivants ont été examinés et n'ont pas fait l'objet de délibérations :

Installation du Bureau syndical

- **Rappel de l'organisation statutaire du Bureau du Syndicat mixte**
 - Région Occitanie : 40 % des voix - 40 % du financement
 - Département du Gers : 25 % des voix - 25 % du financement
 - Intercommunalités 20 % des voix - 20 % du financement
 - Communes 15 % des voix - 15 % du financement

- Installation du Bureau syndical : 27 représentants titulaires et 25 suppléants
 - Région Occitanie : 2 représentants
 - Département du Gers : 2 représentants
 - Intercommunalités : 12 représentants
 - Communes : 11 représentants (9 pour les communes membres et 2 pour les villes-portes)

Collège de la Région Occitanie (2 titulaires et 2 suppléants)

	Titulaire	Suppléant
Région Occitanie	ABADIE Muriel CARCHON Séverine	CAZAUBON Jean-Louis CADORÉ Éric

Collège du Département du Gers (2 titulaires et 2 suppléants)

	Titulaire	Suppléant
Département du Gers	CASALÉ Françoise BONNE Camille	BRET Philippe SALERS Jean-Pierre

Collège des Intercommunalités (12 titulaires et 12 suppléants)

Intercommunalité	Titulaire	Suppléant
Astarac Arros en Gascogne	SALLES Céline	LARTIGUE Nicolas
	LAHILLE Sylvie	CHARLIER Philippe
	LARY Joël	CANO Pierre
Cœur d'Astarac en Gascogne	MENDES Antoine	BRONNER Michel
	DOREY Bernard	LECHIGUERO André
	ARENOU Jean-Loup	PUGNETTI Christophe
Val de Gers	BREIL Roger	BARASZ Olivier
	LALANNE Philippe	ROUSSEAU Corinne
	ADELBRECHT Roger	BONNET Eric
Grand Auch Cœur de Gascogne	SAMALENS Jérôme	MASCARENC Véronique
Coteaux Arrats Gimone	MONLIBOS Bernard	BONNOTTE Michel
Artagnan en Fezensac	NETO Barbara	PEFFAU Philippe

Collège des Communes (11 titulaires et 9 suppléants)

Intercommunalité	Titulaire	Suppléant
Communes Astarac Arros en Gascogne	LADOIS Claudine	JOVE David
	MONSERRAT Francis	VERDIER Christian
Communes Cœur d'Astarac en Gascogne	LAFAY Christine	BLANCAFORT Fabien
	AUGE Michel	ROSSET Gilles
Communes Val de Gers	BONNET Thierry	BALAS Max
	MICHELIN Pierre	JEANNE Jean-Pierre
Communes Grand Auch Cœur de Gascogne	BLAY Jean-Michel	DUCOS Alain
Communes Coteaux Arrats Gimone	SERIN Jacques	RAMOUNEDA Patrice
Communes Artagnan en Fezensac	LEON Hélène	HUSSON Xavier
Ville-porte Marciac	Jérôme DELESSALE	//
Ville-porte Auch	Marie-Pierre DESBONS	//

- Le rapport environnemental a également été complété selon les recommandations et observations de l'Autorité environnementale : meilleure lisibilité, approfondissements sur certains enjeux, cohérence Charte/SCOT de Gascogne, cohérence avec la loi PPE3.

→ Une V3 du projet de Charte a été élaborée en prenant en compte ces modifications et sera validée au comité syndical du 09 juillet 2026.

○ Chantiers restants pour la fin de l'année

- Elaboration de l'emblème
- Elaboration du Plan d'actions de la 1^{ère} partie de la Charte et du Plan de financement triennal
- Préparation des modifications statutaires
- Prise en compte des observations suite à l'enquête publique

Préparation de l'enquête publique

○ Affichage officiel et des outils d'information dans chaque commune

- Avis d'enquête publique à afficher
- Mise à disposition d'un kit d'informations

○ Organisation de 3 réunions publiques en septembre à destination des habitants

○ Étape d'informations : presse, site internet, panneau Pocket....

Des éléments de communication seront envoyés à chaque commune pour informer les habitants sur la tenue des réunions publiques et sur l'enquête publique.

○ Enquête prévue du 21 septembre au 20 octobre 2026

Appui des membres du Bureau pour la distribution des affiches et kits de communication dans chaque commune à organiser en août. Une organisation par secteurs est mise en place et des rendez-vous sont organisés pour la remise des kits pour les élus contribuant à la distribution.

Fonctionnement du Syndicat mixte

Des délibérations sont nécessaires pour la mise en place du fonctionnement administratif du Syndicat mixte suite aux élections. Elles seront proposées au comité syndical du 09 juillet 2026.

○ Propositions de délégations au Bureau syndical et à la Présidente

Afin de permettre un bon fonctionnement du Syndicat mixte, il est nécessaire de mettre en place des délégations. Il est proposé de partir sur les délégations qui avaient mises en place lors du précédent mandat, en précisant les délégations relatives au dépôt de demandes de subvention afin de faciliter la recherche de financements. Ci-dessous les délégations proposées en vue du comité syndical du 09 juillet 2026.

DELEGATIONS DE COMPETENCES AU BUREAU SYNDICAL ET AU PRESIDENT - - - CS 09.07.2026

MATIERES	DELEGUEES AU BUREAU SYNDICAL	DELEGUEES AU PRESIDENT
GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE	Procéder aux demandes de subvention au profit du Syndicat mixte et approuver les plans de financement correspondant	Procéder aux dépôts de demandes de subvention au profit du Syndicat mixte, lorsque les délais le requièrent, dans l'attente d'une délibération lors du Bureau syndical suivant Signer les conventions ou arrêtés attributifs de subvention attribuées au Syndicat mixte
	Créer ou modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires	
	Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges	
	Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical de 200 000 € HT	
	Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires jusqu'à un montant de 200 000 € HT	
GESTION DES BIENS ET LOCAUX	Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans	
		Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros
		Approuver ou modifier les conventions de mise à disposition et/ou utilisation (occasionnelle ou n'ouvrant pas un droit permanent) des expositions proposées par le Syndicat mixte
MARCHES PUBLICS	Dans le cadre d'opérations décidées par le Conseil syndical ou relevant du fonctionnement courant de la collectivité et lorsque les crédits sont inscrits au budget : - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, entre 25 000 € et les seuils de procédure formalisée (5*350*000 € HT pour les opérations de travaux et 221 000 € HT pour les fournitures et services) - Prendre toutes les décisions concernant les conventions constitutives d'un groupement de commandes	Dans le cadre d'opérations décidées par le Conseil syndical ou relevant du fonctionnement courant de la collectivité et lorsque les crédits sont inscrits au budget : - Prendre toute décision concernant les achats dans la limite d'un montant de 25 000 € HT
ASSURANCES		Passer les contrats d'assurance Accepter les indemnités de sinistre afférents aux contrats d'assurance souscrits
GESTION PERSONNELS ET ELUS		Fixer le montant de gratification d'un stagiaire
	Fixer le montant des indemnités de missions et déplacement du Président et des élus	
	Approuver les conventions relatives aux personnels, notamment mises à disposition et modalités de transfert	
AVIS	Emettre des avis généraux au regard des orientations présentées dans le projet de Charte	Emettre des avis sur des projets ponctuels au regard des orientations présentées dans le projet de Charte
	Emettre des avis sur les adhésions des organismes associés	

o Proposition de règlement intérieur

L'adoption d'un règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement du Syndicat mixte est une obligation à remplir dans les 6 mois après la mise en place du Comité syndical. Un projet de règlement intérieur avait été élaboré lors de la création du Syndicat mixte en 2025 en s'appuyant sur les statuts du Syndicat mixte et sur le modèle de

règlement intérieur proposé par la Fédération nationale des PNR. Il est proposé de reconduire le règlement intérieur précédemment élaboré. Cette délibération sera proposée au Comité syndical du 9 juillet 2026.

○ **Cellules de pilotage thématiques**

En comité syndical, une délibération sera prise pour valider la composition des cellules de pilotage thématiques :

- Cellule de pilotage 1 : Aménagement, Paysage, climat
- Cellule de pilotage 2 : Patrimoines naturels et culturels
- Cellule de pilotage 3 : Agroécologie, Eau, Filières agricoles
- Cellule de pilotage 4 : Attractivité, qualité de vie
- Cellule de pilotage 5 : Mobilisation, Stratégie

Il est fait un point sur les la liste des personnes intéressées qui se sont positionnées, afin de s'assurer qu'il y a une bonne représentativité des différentes parties du territoire. Les listes seront présentées en Comité syndical du 9 juillet

○ **Représentants à l'association pour la création du PNR de l'Astarac**

Suite à l'approbation des nouveaux statuts de l'Association, votés lors de l'Assemblée Générale du 4 mars 2026, il est nécessaire de désigner des représentants pour composer le collège du Syndicat mixte de préfiguration au sein de l'Assemblée Générale de l'Association. Pour mémoire, ce collège représente 30 % des voix de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, dans un second temps, lors de la 1^{ère} AG de l'Association nouvelle formule, il est prévu dans les statuts que 6 de ces représentants intègrent le Bureau de l'Association. Plusieurs élus du Bureau se déclarent volontaires pour représentants du Syndicat mixte à l'Association, cette première liste sera proposée au Comité syndical du 9 juillet et il sera fait appel à candidatures pour la compléter avec des membres du Comité syndical. Les personnes s'étant déclarées volontaires sont les suivantes : Pierre Cano, Joël Lary, Sylvie Lahille, Philippe Lalanne, Pierre Michelin, Philippe Peffau, Jacques Serin, Bernard Monlibos, Christophe Pugnetti, André Lechiguero, Jean-Pierre Jeanne, Michel Bonnotte.

○ **Règlement budgétaire et comptable**

En début de mandat, une délibération sur le règlement budgétaire et comptable doit être prise, qui prévoit les règles de gestion applicables au Syndicat mixte pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Il prévoit notamment la possibilité de fongibilité de crédits entre chapitres, les modalités d'amortissement des investissements (durées type et dérogation à la règle du prorata temporis, etc.)

A noter que le Syndicat mixte comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, est tenu de réaliser une présentation du document d'orientation budgétaire.

Le document proposé a été élaboré avec les services de la Trésorerie. Cette délibération sera proposée au Comité syndical du 9 juillet 2026.

○ **Autorisation de recrutements de contractuels**

Une délibération permettant le recrutement de contractuels doit être prise afin d'autoriser le Président à signer les contrats des agents non titulaires. Ces contrats devront être établis dans le respect du code de la fonction publique et des motifs autorisés par la loi. Cette délibération sera proposée au Comité syndical du 9 juillet 2026.

Zoom sur une action

○ **Avancement du Guide mémo PLUi**

Des travaux d'élaboration du Guide mémo PLUi ont été conduits depuis le début de l'année avec les EPCI, le SCOT de Gascogne, le Département, la Région l'Etat, et l'appui d'un Bureau d'Etudes Urbicand. Un COPIL de fin de démarche est prévu le 8 juillet matin et l'outil sera disponible en septembre.

Calendrier

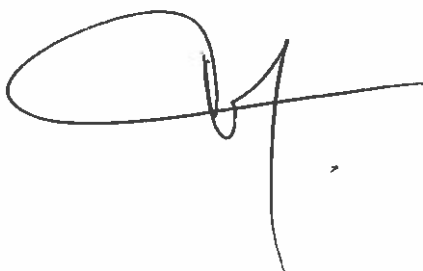
Comité syndical	• Jeudi 09/07/2026 à 18h30 à Mirande (salle André Beaudran)
Bureau syndical	• Mercredi 02/09/2026 à 18h30 à Mirande (salle du conseil)
Réunions publiques	• Jeudi 10/09/2026 à 18h30 à Miélan • Mardi 15/09/2026 à 18h30 à Miramont d'Astarac • Jeudi 17/09/2026 à 18h30 à Masseube
Enquête publique	• Lundi 21/09/2026 à 10h au Mardi 20/10/2026 à 17h
Cellules de pilotage thématiques (Options sous réserve de confirmation)	• Aménagement – Paysage- Climat : Lundi 21/09 après-midi de 14h30 à 17h à Moncassin • Attractivité – Qualité de vie : Mardi 22/09 matin de 9h30 à 12h à Seissan • Agroécologie – Eau – Filières agricoles : Mardi 22/09 de 14h30 à 17h à Seissan • Patrimoines naturels et culturels : Mercredi 23/09 matin de 9h30 à 12h à Betcave-Aguin • Mobilisation – Stratégie : Jeudi 24/09 matin de 9h30 à 12h à Mouchès

Le diaporama est disponible sur demande et est mis en ligne dans l'intranet-élus.

Approuvé le 02 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Jacques SERIN



La Présidente,

Céline SALLES

